



Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2019-2020

1^{er} mars 2019

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (CRDSC)

1080, côte du Beaver Hall
Bureau 950
Montréal, Québec
Canada H2Z 1S8

Téléphone :
1-866-733-7767 (sans frais)
1-514-866-1245 (local)

Télécopieur :
1-877-733-1246 (sans frais)
1-514-866-1246 (local)

Site Internet : www.crdsc-sdrcc.ca

Table des matières

Contexte et gouvernance	02
La Politique canadienne du sport	02
Mandat statutaire	02
Clientèle	02
Cadre législatif	03
Structure organisationnelle	03
Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2016-2020	06
Objectifs à long terme 2016-2020	06
Rapport sur les activités 2018-2019	07
Objectifs et initiatives planifiées pour 2019-2020	08
Priorités stratégiques 2019-2020	08
Objectifs et initiatives 2019-2020	09
Budget 2019-2020	10

Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Contexte et gouvernance

LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

La vision de la Politique canadienne du sport de 2012 est de mettre en place, d'ici 2022, « une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives ». La Politique s'appuie sur l'idée qu'un sport de qualité découle de sept principes, dûment intégrés à l'ensemble des politiques et des programmes sportifs : axé sur les valeurs, inclusif, éprouvé sur le plan technique, collaboratif, orienté, efficace et durable. La vision exprime un engagement à adopter des pratiques exemplaires éprouvées dans un environnement en constante évolution.

MANDAT STATUTAIRE

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (L.C. 2003, ch. 2) (la « Loi ») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre »). Le Centre a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2004.

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport de 2012-2022 et les priorités énoncées par le gouvernement pour le sport, et en conformité avec les dispositions de la Loi, le mandat statutaire du Centre est d'offrir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise en la matière.

CLIENTÈLE

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les organismes nationaux de sport (ONS), organismes de services multisports (OSM) et centres canadiens multisports (CCM) se dotent d'un mécanisme interne de règlement des différends. Les différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales qui ne sont pas réglés à l'interne sont administrés par le Centre.

Les services de règlement des différends rendus par le Centre peuvent également être offerts dans d'autres situations d'un commun accord. Tous les ONS, OSM et CCM, et quiconque leur étant affilié, notamment leurs membres, peuvent convenir de soumettre un différend au Centre et bénéficier de ses services, à condition de remplir certains critères adoptés par le Centre.

Lorsque d'autres organismes de sport et leurs membres demandent à recourir aux services du Centre, le Conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au Centre, y compris par le biais de son programme de services rémunérés.

Les services d'éducation et de prévention du Centre sont mis à la disposition de tous les membres de la communauté sportive canadienne.

CADRE LÉGISLATIF

La Loi constitue le Centre, auquel elle confère un statut d'organisme à but non lucratif. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du Centre un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise que le Centre n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, et qu'il n'est ni un établissement public ni une société d'État.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi précise que le Centre doit être composé d'un secrétariat de règlement des différends (le « Secrétariat ») et d'un centre de ressources (« Centre de ressources »), mais elle laisse au Centre le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive dans le but d'accroître davantage les capacités dans la communauté sportive canadienne.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du Centre sont assurées par un conseil d'administration composé de douze administrateurs nommés par le ministre responsable du sport ainsi que du directeur exécutif (ou chef de la direction) du Centre, qui est administrateur d'office. En décembre 2003, le ministre a nommé les tout premiers administrateurs suite à une consultation auprès de la communauté sportive. Les lignes directrices prévues dans la Loi exigent que le Conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : a) sont voués à la promotion du développement du sport; b) possèdent une compétence et une expérience propres à aider le Centre à réaliser ses objectifs; c) sont représentatifs de la communauté sportive; et d) sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne. Les mandats de sept administrateurs ont été renouvelés en 2018 pour une nouvelle durée de trois ans. En prévision du départ de cinq autres administrateurs, dont le président du Conseil, à l'expiration de leurs seconds mandats en juillet 2019, un appel à candidatures a été lancé en novembre 2018. Le CRDSC s'attend à ce que la ministre annonce les nominations au début de l'exercice 2019-2020.

Le chef de la direction, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du Centre, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le Centre, et de la supervision de leur bonne mise en œuvre à travers le Canada. Le chef de la direction et le personnel coordonnent les activités et les projets dans le but de réaliser les objectifs du Centre et de fournir les services prescrits aux parties prenantes du Centre.

Le Secrétariat et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du Centre (le chef de la direction et cinq employés). Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

Membres du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2018-2019 :

- David de Vlieger, président
- Michael J. Bruni
- Shu-Tai Cheng
- Linda Cuthbert
- Jean R. Dupré
- Susan Kitchen
- Marg McGregor
- L'honorable Graeme Mew
- Andréanne Morin
- Dasha Peregoudova
- William L. Ryan
- Anthony Wright
- Marie-Claude Asselin (chef de la direction, membre d'office)

Membres du personnel permanent pour l'exercice financier 2018-2019 :

- Marie-Claude Asselin, chef de la direction
- Liane Mendelsohn, adjointe administrative
- Tanya Gates, chef des opérations
- Martin Gariépy, agent de communication et de promotion (*depuis le 11 juin 2018*)
- Stéphane Grégoire, coordonnateur d'éducation et de partenariats (*jusqu'au le 10 novembre 2018*)
- Eleni Siganos, coordonnatrice d'éducation et de partenariats (*depuis le 3 janvier 2019*)
- Alexandra Lojen, gestionnaire de dossiers (*depuis le 7 janvier 2019*)

Les comptables agréés de la firme Baker Tilly, anciennement connue sous le nom de Collins Barrow, ont été nommés par le Conseil d'administration comme vérificateurs indépendants pour l'exercice 2018-2019.

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

Arbitres et médiateurs désignés jusqu'au 30 avril 2021, par province :

Alberta

Roger Gunn (Médiateur)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Simon Margolis (Médiateur et Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
John P. Sanderson (Médiateur)

Manitoba

Jeffrey Palamar (Arbitre)
Louise Pelletier (Médiatrice)

Nouvelle-Écosse

Peter J. MacKeigan (Médiateur)

Nouveau-Brunswick

Darlene Doiron (Médiatrice)

Ontario

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Rick Brooks (Médiateur)
John Curtis (Médiateur)
Kileen Dagg Centurione (Médiatrice)
Ross C. Dumoulin (Arbitre)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)

Ontario (suite)

Steven C. Gaon (Médiateur)
Thomas Heintzman (Médiateur et Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Jennifer Webster (Médiatrice et Arbitre)
Matthew Wilson (Arbitre)

Québec

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Thierry Bériault (Médiateur)
Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Sarah Daitch (Médiatrice)
L'honorable Robert Décary (Arbitre)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Julie Duranceau (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

Saskatchewan

Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

Terre-Neuve-et-Labrador

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Territoires du Nord-Ouest

Cayley Jane Thomas (Médiatrice)

Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2016-2020

OBJECTIFS À LONG TERME 2016-2020

Le Conseil d'administration a adopté l'énoncé de vision suivant : « Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà. » Dans le but de concrétiser cette vision, le Centre vise à exercer son leadership mondial dans la prévention et le règlement des différends tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité et de respect au Canada. À la suite des consultations et discussions exhaustives, le Conseil a souscrit à un plan stratégique pour guider les activités du Centre au cours des exercices 2016-2020. Ce plan repose sur quatre piliers stratégiques, chacun comportant un objectif global, exprimé sous forme de résultat souhaité.

Pilier 1 : Fournir des services de règlement des différends sportifs à la communauté sportive canadienne

Objectif : Tous les différends soumis au Centre sont traités de manière juste, transparente, rapide et économique.

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à s'assurer que les arbitres et médiateurs qui figurent sur la liste du Centre sont en mesure de fournir des services professionnels en conformité avec la mission du Centre, à optimiser les services de gestion des dossiers, à s'assurer que les règles procédurales sont à jour et conformes, et à accroître les activités des services payants du Centre.

Pilier 2 : Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs

Objectif : Les parties prenantes ont les ressources et outils nécessaires pour prévenir et régler efficacement les différends sportifs.

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à améliorer l'accès de la communauté sportive canadienne aux ressources de prévention et de règlement des différends sportifs, et à accroître l'engagement et l'interaction des parties prenantes.

Pilier 3 : Soutenir la communauté sportive du Canada dans la création d'un environnement sportif sécuritaire

Objectif : Un système impartial et indépendant est en place dans la communauté sportive du Canada pour surveiller la conformité aux règles et normes du sport sécuritaire.

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à lancer un processus de consultation pour clarifier les besoins et attentes de la communauté sportive, et à évaluer la capacité, le rôle potentiel et l'étendue des services du Centre.

Pilier 4 : Viser l'excellence organisationnelle

Objectif : Le Centre est un modèle de bonnes pratiques durable, imputable et responsable.

Les stratégies définies pour réaliser cet objectif consistent à optimiser les systèmes, les processus et le capital humain du Centre, à maintenir et diversifier les sources de revenus et à explorer les possibilités de collaboration internationale.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS 2018-2019

- Du 1^{er} avril 2018 au 26 février 2019, le Centre a géré 55 nouveaux différends sportifs, dont 15 allégations de violations des règles antidopage, deux appels antidopage et cinq dossiers de dopage traités dans le cadre de services payants.
- Le Centre a conclu des ententes avec quatre organismes nationaux de sport afin de fournir des services payants de gestion des dossiers professionnels et indépendants pour leurs processus disciplinaires et leurs appels internes. Des services de gestion de dossiers ont été assurés par le Centre dans cinq dossiers de cette nature.
- En partenariat avec l'ADR Institute of Manitoba, le Centre a offert des activités de développement professionnel à ses arbitres et médiateurs lors de sa conférence à Winnipeg. Des arbitres et médiateurs inscrits sur la Liste du CRDSC ont également participé à un forum de discussion afin de définir des thèmes et idées à aborder lors de futures initiatives et occasions de formation.
- Le projet pilote d'utilisation sous licence de son Portail de gestion des dossiers (PGD), dans le cadre d'un contrat conclu avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal, a été un succès à tous points de vue et le contrat a été renouvelé.
- Le Programme Connexion droit et sport a été lancé sous forme de projet pilote en Colombie-Britannique, en partenariat avec ViaSport BC et ADRBC.
- Le personnel a participé aux Jeux d'hiver du Canada de 2019 à Red Deer, afin d'offrir des services de règlement des différends sur place et de distribuer du matériel éducatif aux participants aux Jeux. À la date d'impression, le Centre avait été saisi de sept demandes de règlement de différends reliés aux Jeux.
- Un *Guide de l'administrateur de sport sur les allégations de violation des règles antidopage* a été lancé et des exemplaires ont été envoyés à 65 ONS, ainsi qu'à 56 établissements membres de U Sports et 98 membres de l'ACSC. Deux autres publications, *Alors, je suis une partie affectée?* et *Se préparer pour l'audience* ont été ajoutées au *Guide des procédures du CRDSC* offert en ligne par le Centre.
- Le Centre a poursuivi ses activités de sensibilisation dans la communauté sportive. À la date d'impression, des membres du personnel avaient assisté à 19 conférences et événements de partenaires, dirigé 27 ateliers, dont deux par webinaire, et distribué des publications sur la prévention et le règlement des différends sportifs dans leur kiosque lors de 10 événements. Neuf trousseaux de matériel éducatif ont été envoyés à des dirigeants d'organismes nationaux de sport nouvellement nommés.
- Une Unité d'enquête a été lancée sous forme de projet pilote à l'intention des organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral. Sous la supervision d'un Comité consultatif, des enquêteurs présélectionnés ont suivi des séances d'orientation et de formation axées sur le sport, pour offrir des services professionnels et indépendants en réponse à des plaintes pour violation de codes de conduite ou pour harcèlement. Des conditions de rémunération, politiques et lignes directrices ont été établies à des fins de contrôle de la qualité.
- La Politique de traitement des plaintes, la Politique contre le harcèlement, la Politique d'administration financière et la Politique de ressources humaines du Centre ont été révisées et mises à jour durant la période.
- Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations législatives et contractuelles.

Objectifs et initiatives pour 2019-2020

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2019-2020

Les priorités stratégiques du Centre pour l'exercice 2019-2020 sont les suivantes: (i) fournir des services de règlement des différends sportifs orientés clients, efficaces et professionnels; (ii) développer davantage les relations stratégiques afin de maximiser le partage de ressources et augmenter la visibilité de ses initiatives de prévention des différends; (iii) continuer à favoriser des occasions de collaboration pour aider les membres de la communauté sportive du Canada à régler les différends sportifs de manière efficace; (iv) soutenir la communauté sportive dans la mise en place d'un système de conformité aux règles et normes du sport sécuritaire en réponse aux plaintes pour harcèlement et abus; (v) continuer à exercer une gestion et une gouvernance transparentes et responsables.

Dans l'exécution de son mandat législatif, les activités prévues par le Centre pour l'exercice 2019-2020 permettront de s'assurer que les deux principales composantes du Centre, le Secrétariat de règlement des différends et le Centre de ressources pour la prévention des différends, sont maintenues et améliorées.

En cas de différends, le Secrétariat de règlement des différends continuera à fournir des services professionnels de règlement des différends aux ONS, OSM et CCM. Il continuera également à offrir une expertise en gestion des dossiers ainsi que sa technologie de pointe pour aider les organismes de sport à gérer leurs processus internes à titre de services payants.

Le principal objectif du Centre de ressources pour la prévention des différends est de fournir des informations et des outils pour aider les membres de la communauté sportive à prévenir les différends et de renforcer la capacité des ONS, OSM et CCM à gérer les différends qui n'ont pu être évités. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Centre continuera à élargir la portée de ses ressources en matière d'éducation et de règlement des différends, et recherchera activement des occasions de collaborer avec les organismes de sport aux niveaux national, provincial et territorial afin de promouvoir une culture d'équité, d'intégrité et de respect au sein du système sportif du Canada.

Le Centre mettra à la disposition des organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral au Canada, dans le cadre d'un projet pilote qui durera jusqu'en mars 2020, une liste d'enquêteurs qualifiés et indépendants afin de les aider à répondre aux plaintes et allégations de harcèlement, d'abus ou de discrimination de toute nature. Le Centre offrira aussi un service d'assistance téléphonique pour les victimes ou témoins de harcèlement ou d'abus dans le sport canadien.

Dans la poursuite de l'excellence organisationnelle, le Centre assurera l'orientation de ses nouveaux administrateurs, renouvellera son plan stratégique de long terme et continuera à observer de rigoureuses pratiques de gouvernance et d'affaires, tout en acquittant de son mandat en pleine conformité avec la Loi et dans le respect de toutes les exigences du Gouvernement du Canada dans la prestation de ses services.

OBJECTIFS ET INITIATIVES 2019-2020

Pilier 1 : Fournir des services de règlement des différends sportifs à la communauté sportive canadienne

Initiatives :

- Collaborer avec le Tribunal arbitral du sport pour organiser son prochain séminaire régional d'Amérique du Nord en même temps que la Conférence des arbitres et médiateurs du Centre, qui aura lieu à Montréal en 2020.
- Continuer à promouvoir activement le recours à la facilitation de règlement précoce auprès de tous les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral.
- Étendre la portée des services de gestion des dossiers du Centre à davantage d'organismes de sport dans la conduite de leurs processus internes de règlement des différends;
- Mettre à jour et publier la version annotée du Code canadien de règlement des différends sportifs.

Pilier 2 : Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs

Initiatives :

- Appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du Programme Connexion droit et sport en Colombie-Britannique et chercher à établir des partenariats dans d'autres provinces et territoires afin d'élargir le programme;
- Classer les sujets par ordre de priorité et publier une série de modèles de politiques pour les organismes de sport;
- Continuer à rechercher des occasions d'accroître la portée des ressources et outils de prévention des différends dans la communauté sportive du Canada.

Pilier 3 : Soutenir la communauté sportive du Canada dans la création d'un environnement de sport sécuritaire

Initiatives :

- Appuyer le Comité consultatif dans la gestion responsable et l'évaluation du projet pilote de l'Unité d'enquête;
- Établir une ligne d'assistance téléphonique afin de fournir aux victimes et témoins de harcèlement et d'abus dans le milieu du sport canadien l'aide, les conseils et les références nécessaires;
- Élaborer une proposition pour un système visant à aider la communauté sportive du Canada à gérer les cas de non-respect de ses politiques en matière de sport sécuritaire et ses codes de conduite.

Pilier 4 : Viser l'excellence organisationnelle

Initiatives :

- Renouveler la stratégie de long terme pour la période 2020-2024 et commencer à la mettre en œuvre;
- Offrir une orientation aux nouveaux administrateurs;
- Continuer à élaborer et promouvoir les nouvelles initiatives du Centre et ses offres de services payants, et obtenir les ressources additionnelles requises pour les soutenir;
- Vérifier que les politiques du Centre sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire.

BUDGET 2019-2020

Conformément aux objectifs et aux activités planifiées pour 2019-2020, le budget total proposé pour cet exercice financier est de 1 181 100 \$ et est réparti comme suit :

ADMINISTRATION	110 000
GOUVERNANCE	50 000
LANGUES OFFICIELLES	37 000
OPÉRATIONS	379 000
RESSOURCES HUMAINES	524 000
DÉPENSES TOTALES	1 100 000
FINANCEMENT DEMANDÉ À SPORT CANADA	1 100 000
FINANCEMENT EXCÉDANT LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE DE SPORT CANADA	81 100

